

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14 novembre 2022

Délibération n°2022/104

L'an deux mille vingt-deux, le 14 novembre à 18H30, les membres du Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqués, se sont réunis dans le lieu habituel de ses séances, Salle de la Mairie, sous la présidence de M. Roland DRAVET, Maire.

*Étaient présents* : Mrs Roland DRAVET, Alain EYNARD-VERRAT, Serge GAUDET, Mme Dominique HAZUCKA, Mrs Michel LEGER, Vincent MAITRE, Pascal PESSOZ, Mmes Elodie POZIN-ROUX, Anne-Marie ROCHE, M. Franck ROCHE

*Étaient absents* : Mrs Damien BLANC et Frédéric DRAVET

Convocation du : 07 novembre 2022 - Affichage du : 07 novembre 2022

Nombre officiel de Conseillers : 15

Conseillers en exercice : 12

Conseillers présents : 10/ Conseillers représentés : 0

M. Alain EYNARD-VERRAT a été élu secrétaire de séance.

**OBJET : MODERNISATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC**  
**Demande de subvention auprès du SDES**

Un programme de travaux concernant l'éclairage public prévoit le renouvellement de 92 lanternes d'éclairage public pour remplacer des lanternes Sodium Haute Pression (SHP) par des luminaires Led.

Le but est de renouveler le patrimoine vétuste de la collectivité et de réaliser des économies d'énergie. Les 92 luminaires seront installés comme suit :

- la Thuile (20)
- Le Plan – le Villard (25)
- Le Chef-lieu (40)
- Les Chenets (7)

Les modalités de participation financière portant sur les travaux de fourniture et pose de lanternes d'éclairage public répondant aux critères techniques d'éligibilité fixés par le Syndicat Départemental d'Énergie de la Savoie (SDES) pour l'année 2023 sont :

Types d'équipement	Montant subvention hors rétrofit	Montant subvention avec rétrofit
≤ 10 luminaires	220 €	100 €
> 10 luminaires ≤ 50 luminaires	165 €	75 €
> 50 luminaires	110 €	50 €
Horloge astronomique	165 €	
Luminaire solaire	440 €	

SOUS-PRÉFECTURE  
D'ALBERTVILLE

18 NOV. 2022

RÉCÉPISSÉ

Le montant du programme de travaux d'investissement prévoyant le renouvellement des lanternes, s'élève à 75 280.00 € HT, soit 90 336 € TTC pour l'année 2023. Il se fera selon le plan de financement suivant :

- Autofinancement : 27 520 €
- Participation du SDES : 10 120 €
- Préfecture de la Savoie (DETR/DSIL) : 37 640 €

Vu la délibération n° CS 04-21-2020 du 15 décembre 2020 du SDES portant sur la participation financière pour les travaux d'investissement sur l'éclairage public,

Vu l'arrêté ministériel du 27 décembre 2018 relatif à la prévention, à la réduction et à la délimitation des nuisances lumineuses ;

Considérant la possibilité d'obtenir une aide financière à hauteur de 10 120 € de la part du SDES,

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents

APPROUVE le projet de renouvellement des lanternes d'éclairage public,

APPROUVE la demande de subvention auprès du SDES,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents relatifs à la demande de subvention auprès du SDES,

APPROUVE le coût prévisionnel des travaux d'un montant de 75 280 € HT, soit 90 336 € TTC,

DEMANDE au SDES une subvention de 10 120 € pour la réalisation de cette opération,

APPROUVE le plan de financement décrit dans la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an ci-dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour extrait certifié conforme,

*Certifié exécutoire compte tenu de la transmission  
en Sous-Préfecture d'ALBERTVILLE le*

18 NOV. 2022

Le Maire,

Roland DRAVET



SOUS-PRÉFECTURE  
D'ALBERTVILLE

18 NOV. 2022

RÉCÉPISSÉ

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif Grenoble dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal (2 place de Verdun 38000 GRENOBLE ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>.